

Vu d'Aviva

Lettre d'information d'Aviva Vie pour les professionnels de la presse

Edito

La crise des marchés financiers est exceptionnelle et sans équivalent dans un passé récent. Toutes les autorités financières sont, nous l'avons observé, conscientes de la situation et ont pris des mesures en vue d'éviter le risque systémique et de restaurer la confiance.

L'année 2009 qui démarre s'annonce très incertaine et sera probablement très difficile sur de nombreux plans.

Dans cet environnement particulièrement adverse, la solidité de la structure financière et des activités d'Aviva est un atout : la compagnie dispose de fortes liquidités et a un excédent de capital par rapport ses besoins de solvabilité. Le bilan d'Aviva est donc très solide.

Le groupe Aviva s'est toujours fixé comme ligne de conduite de développer son activité à partir de son cœur de métier, l'assurance vie et l'assurance dommage, et a eu comme stratégie constante de ne pas s'aventurer sur des produits extrêmement spéculatifs, aux rendements aussi séduisants que peu maîtrisables.

Notre politique de gestion est active et prudente, ce qui nous a permis de n'avoir que des expositions marginales aux «subprimes», à Lehman Brothers ou aux fonds d'investissement de Bernard Madoff.

Dans la période d'incertitudes que nous traversons, la qualité de notre bilan et la pérennité de nos positions sont pour nos clients un gage de sécurité et de confiance pour l'avenir.

Nous sommes convaincus que le contexte 2009 nécessitera, plus que jamais, que nos conseillers Aviva soient aux côtés de nos clients pour les accompagner et pour analyser avec eux, de manière lucide, l'impact de l'évolution des marchés sur leur situation personnelle. Les échanges réguliers avec un conseiller Aviva sont la meilleure garantie pour s'assurer que leur stratégie d'investissement est conforme à leurs objectifs et à leur horizon de placement. Rencontrer un conseiller permettra ainsi à nos clients de prendre les décisions les mieux adaptées. Cela leur permettra également, selon leur horizon de placement, de saisir certaines opportunités que le niveau actuel des marchés peut offrir dans le cadre d'une gestion long terme de leur épargne.

2009 sera donc une année où nos conseillers – fidèles à la démarche constante du Bon Conseil fondée sur la proximité, la rigueur et la transparence – accompagneront et épauleront nos clients autant qu'ils le souhaiteront.

Courtoisement.

Jean-Pierre Menanteau
Président Directeur Général Aviva France

Philippe Sorret
Directeur Général Délégué Aviva France

Actualités

Aviva incite ses clients à le soutenir dans sa démarche de développement durable en utilisant Internet.

Le groupe Aviva s'implique dans le développement durable et mène des actions ayant vocation à améliorer les relations de l'entreprise avec son milieu. **La Responsabilité Sociale d'Entreprise est l'un des axes clés de sa stratégie depuis maintenant plus de 10 ans.**

Aviva a notamment reçu le Global Diversity and Innovation Award remis par le Pacte Mondial des Nations Unies pour sa politique innovante en termes de respect des différences. Aviva est aussi le premier assureur à neutraliser ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) dans l'ensemble de ses activités opérationnelles à travers le monde. En outre, Aviva Investors, gestionnaire du groupe Aviva, gère (au 31 mars 2008) 1,2€ Mds d'actifs ISR (Investissement Socialement Responsable).

En France, Aviva s'investit fortement dans cette démarche responsable et s'engage également pour la satisfaction de ses clients afin qu'ils bénéficient de la meilleure qualité de service, du Bon Conseil et de délais réduits. Aviva travaille donc notamment à développer la communication via internet qui permet de délivrer une information plus rapide et plus respectueuse de l'environnement en diminuant la consommation de papier.

Une première opération de recueil d'adresses électroniques de nos clients a déjà été lancée au premier trimestre 2008. Elle a permis de collecter près de 5 000 € qui ont été reversés à un projet de fours à bénéfice environnemental pour 500 écoles au Cambodge.

(suite page 2)

SOMMAIRE

- P.1 **Actualités** : 1 email = 1 euro
- P.2 **Actualités** : Côté Finance : le point de vue d'Aviva Investors France
- P.3 **Côté Patrimoine** : Assurance-vie multisupports et moins-values
- P.4 **3 questions à...** Frank Roullier
Événement : une assistance et un guide pour aider les proches en cas de décès.

Actualités

Côté Finance

Le point de vue d'Aviva Investors France

Une crise d'une ampleur exceptionnelle

Alors qu'il y a un an à peine, beaucoup d'observateurs prédisaient une croissance économique durable, tirée par des pays émergents prenant le relais des pays développés, l'horizon s'est brutalement obscurci. Notre système économique et financier a été frappé par une série d'événements d'une gravité telle que de sérieux doutes ont, un temps, plané sur sa sauvegarde.

L'annonce de la mise en faillite de la banque américaine Lehman Brothers a agi comme un détonateur. Les places financières ont alors enregistré des mouvements baissiers et des niveaux de volatilité qui n'avaient plus été enregistrés depuis la grande dépression (- 42,7% pour le CAC 40 en 2008). Les valeurs bancaires, industrielles et les produits de base ont particulièrement souffert, tandis que les secteurs plus défensifs (santé et télécoms) présentaient des reculs moins prononcés.

Vers une amélioration graduelle de la situation

Des signes annonciateurs d'une amélioration de la situation prennent corps (recul significatif de l'inflation, taux d'intérêt historiquement bas, plans de relance), même si tout n'est pas réglé. Les nouvelles économiques ne laisseront pas d'inquiéter en 2009, mais le chemin de sortie de crise commence à se tracer. Le retour d'une liquidité bancaire correctement rémunérée – phénomène qui se matérialise actuellement – constitue selon nous une preuve de cette embellie. L'importance d'un retour à la normale progressif sur le marché de la dette et surtout du crédit conditionnera un véritable changement de psychologie des investisseurs.

Quelles conséquences sur nos portefeuilles ?

Dès la fin du second semestre 2007, Aviva Investors France avait adopté une attitude défensive dans la gestion de ses portefeuilles actions et diversifiés, une

partie des actifs ayant même été conservée en attente d'investissement.

Cette poche a été mise à contribution à compter de mi-octobre 2008. Les points bas atteints sur certaines valeurs à cette période ont, en effet, été mis à profit pour réinvestir sur les marchés d'actions, traduisant ainsi la confiance d'Aviva Investors France dans la capacité de rebond de ces marchés – mais également de celui des obligations privées – sur un horizon d'investissement de moyen et long terme.

L'aversion au risque des investisseurs diminue depuis plusieurs semaines et constitue à ce titre un signe tangible d'un retour au calme, même si des pics de nervosité sont prévisibles. Des sommes considérables sont actuellement investies en actifs sans risque de part et d'autre de l'Atlantique ; elles devraient alimenter les marchés d'actions, une fois les craintes résiduelles totalement dissipées.

(achevé de rédiger le 13 janvier 2009)



(suite de l'article sur Aviva 1euro = 1 email)

Aviva a choisi de reconduire cette opération. Pour chaque e-mail collecté du 1^{er} février au 31 mars 2009, **Aviva versera 1 euro à l'association GoodPlanet, présidée par Yann Arthus-Bertrand, au travers de la Fondation Aviva qui soutient des projets en faveur des enfants et des personnes âgées.**

En proposant à ses clients de participer à l'opération de recueil d'e-mails, Aviva les incite à apporter concrètement leur soutien à la Fondation Aviva et à son action en faveur de l'environnement.

Rendez-vous sur le site www.aviva-vie.fr pour connaître toutes les modalités de l'opération.

Actualités

Aviva - Les chiffres clés (au 30/06/2008)

- 1^{er} assureur européen en Épargne Retraite
- 5^{ème} assureur mondial*
- 57 000 collaborateurs répartis dans 27 pays
- 45 millions de clients dans le monde
- 455 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 2,6 milliards d'euros collectés en Vie**

* Sur la base des primes brutes émises.

** Y compris AFER, Crédit du Nord, UFF, Epargne Actuelle

Côté Patrimoine



Gaultier Lauriau
Directeur de la cellule
patrimoniale d'Aviva

Assurance-vie multisupports : que faire pour une optimisation fiscale si le contrat d'assurance-vie est en moins-value parce que composé pour une partie de supports en unités de compte ?

L'assurance vie bénéficie d'une fiscalité spécifique. En cas de plus-values réalisées lors d'un rachat sur un contrat d'assurance-vie, celle-ci est au choix du titulaire du contrat soit soumise à l'impôt sur le revenu soit soumise à un prélèvement libératoire dont le taux est dégressif avec la durée du contrat. Par ailleurs, si le contrat d'assurance-vie a plus de huit ans, le souscripteur a chaque année un abattement sur la plus-value réalisée en cas de rachat.

Cette fiscalité spécifique du contrat d'assurance-vie existe aussi en cas de moins-values.

Deux règles s'appliquent :

1) Il n'y a pas de compensation fiscale entre un contrat d'assurance-vie en plus-value et un contrat d'assurance-vie en moins-value en cas de rachat réalisé sur les deux contrats.

Contrairement à ce qui se passe avec des titres détenus en direct, en cas de rachat réalisée sur un contrat d'assurance-vie en moins-value, cette dernière ne se compense pas avec les plus-values qui pourraient être réalisées lors d'un rachat sur un autre contrat d'assurance-vie en plus-value.

2) Il n'y a pas de report sur la moins-value réalisée en cas de rachat sur un contrat d'assurance-vie.

En cas de rachat réalisé sur un contrat

d'assurance-vie en moins-value, celle-ci ne se reporte pas, elle est donc définitivement perdue fiscalement.

De ces deux règles il résulte que :

- Il faut éviter à tout prix de racheter totalement un contrat en moins-value car on ne profite pas fiscalement de celle-ci. Le détenteur d'un contrat d'assurance-vie en moins-value qui

“ Les moins-values subies sur certains supports d'assurance-vie restent virtuelles tant qu'elles ne sont pas réalisées ”

effectue un rachat total de son contrat subit une double perte : financière et fiscale. Il perd par ailleurs l'antériorité fiscale de son contrat.

- Si le contrat d'assurance-vie est en moins-value et que le souscripteur a besoin d'argent, il ne doit effectuer qu'un rachat partiel et choisir de racheter les supports qui sont en plus-values, le support en euros par exemple. En effet la fiscalité en cas de rachat sur un contrat d'assurance-vie se calcule au regard de

l'ensemble des supports. On peut donc racheter un support en plus-value et être faiblement fiscalisé car d'autres supports sont en moins-values, voire ne pas être du tout fiscalisé si le contrat est globalement en moins-value.

- Si le souscripteur a une somme d'argent à placer et qu'il a deux contrats d'assurance-vie, l'un en plus-value et l'autre en moins-value, il lui faut privilégier l'investissement sur le contrat d'assurance-vie en moins-value. Les profits réalisés au titre de cet investissement seront en effet totalement exonérés à concurrence de la moins-value du contrat.

Tous ces conseils, fiscaux, doivent par ailleurs être conciliés avec un principe de bon sens : les moins-values subies sur certains supports d'assurance-vie restent virtuelles tant qu'elles ne sont pas réalisées, c'est-à-dire tant que le souscripteur n'a pas cédé ces supports, par arbitrage ou par rachat. La même règle vaut également pour les plus-values.

3 questions à...

Frank Roullier

Directeur marketing d'Aviva Vie

Avec la baisse de la rémunération du Livret A, on parle beaucoup des Comptes à Terme. Vous pouvez nous en dire plus ?

Je rappelle que les Comptes à Terme (CAT) sont des comptes de dépôts souscrits pour une durée déterminée qui délivrent un taux de rémunération garanti, connu à l'avance. Ouvrir un CAT revient tout simplement à prêter de l'argent à une banque pour une durée fixée en échange d'une rémunération.

Durant les deux dernières années donc, les CAT ont eu le vent en poupe. Leur rémunération variait de 4 à 5% selon les placements. La courbe des taux étant inversée (c'est-à-dire qu'elle rémunérait plus fortement le court terme que le moyen / long terme), ces placements devenaient plus avantageux que les

placements de taux à long terme.

Avec un taux de rémunération garanti connu à la souscription, ce type de placement a rencontré un fort succès auprès des épargnants en quête de sécurité dans un contexte de marchés financiers volatils.

Et aujourd'hui, ce n'est plus le cas...

Depuis le début de l'année 2009, la courbe des taux est revenue à «la normale». Ces CAT ont donc vu leur rémunération baisser et sont désormais moins bien rémunérés que les placements à long terme. De même, le Livret A ne sera plus rémunéré qu'à 2,5% à partir du 2 février.

Vous préconisez un «retour» vers l'assurance vie ?

L'assurance vie a pleinement son rôle à

jouer pour accompagner les épargnants sur le long terme puisqu'elle offre un accès non seulement à tous les actifs primaires que sont les actions, les obligations, le monétaire ou l'immobilier et à toutes les zones géographiques, mais également au fonds en euros dont le rendement est garanti sur les fonds propres de la Compagnie.

Ainsi quelle que soit la conjoncture, il y a toujours un support adapté au profil d'investisseur de l'épargnant et à son horizon de placement. Et lorsque l'un et l'autre évoluent au fil du temps, il peut modifier la répartition de son épargne entre les différents supports en réalisant un arbitrage et ce en franchise de prélèvements fiscaux et sociaux.



Evènement

Une assistance et un guide pour aider les proches de nos clients en cas de décès.

La perte d'un être cher est sans doute l'un des moments les plus douloureux à vivre.

En plus du choc émotionnel, les proches doivent néanmoins effectuer un certain nombre de formalités indispensables dans les jours et les semaines qui suivent le décès.

Aviva, certifiée «AFAQ, engagement de service» pour son Département Successions dans le cadre du règlement des capitaux décès pour les contrats d'épargne, accompagne l'entourage de

ses clients dans ces moments difficiles en mettant à leur disposition **un service d'assistance gratuit**. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7 sur simple appel téléphonique*. Il délivre à la fois une assistance conseil pour permettre l'accomplissement des démarches consécutives au décès et une assistance psychologique.

Un Guide Succession est, par ailleurs, adressé à tout bénéficiaire en cas de décès pour l'informer sur la transmission de la succession ainsi que sur les formalités

administratives à entreprendre.

Ce document est également téléchargeable, à partir du site www.aviva-vie.fr, dans la rubrique «documents utiles» de l'espace personnel du client.

* Le service d'assistance étant gratuit, Aviva se réserve la faculté d'y mettre un terme à tout moment sans préavis.



Contacts presse : HDL Communication - Valérie Dudoit
Tél : 01 58 65 20 16 - Email : vdudoit@hdlcom.com

Aviva Vie - David Chenu
Tél : 01 76 62 67 92 - Email : david_chenu@aviva.fr

La lettre d'information d'Aviva Vie pour les professionnels de la presse est éditée par Aviva Vie - 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex.

● **Directeur de la publication** : Philippe Sorret ● **Collaboration** : Gaultier Lauriau, Frank Roullier, Sylvaine Senes, Karim Mokrane ● **Conception/Réalisation** : Direction Marketing Aviva Vie.

Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital social de 440 511 576,25 euros. 732 020 805 RCS NANTERRE.